

תורת אביגדור

הגאון ר' אביגדור מיללער זצ"ל

NOUS REMERCIONS NOS AIMABLES SPONSORS DE NOUS AVOIR PERMIS DE REPRENDRE LA TRADUCTION **AVEC DE NOUVEAUX TEXTES**. OFFERT PAR UN DONATEUR ANONYME AFIN DE DIFFUSER LA LUMIÈRE DE LA TORAH DU RAV MILLER DANS LE MONDE !

TORAT AVIGDOR

RAV AVIGDOR MILLER ZT" L

תְּזַרִיעַ מִצְוֹת

Les Mitsvot et le corps humain

« POUR LA PROTECTION DU PEUPLE D'ISRAEL »
« POUR LA GUERISON COMPLETE ET RAPIDE DE YEHOUDA BEN HAI »

VOUS POUVEZ EN IMPRIMER QUELQUES EXEMPLAIRES ET LES DISPOSER DANS VOTRE CHOULE OU DANS LES COMMERCES DE VOTRE QUARTIER, ETC. PENSEZ ÉGALEMENT À LES ENVOYER PAR E-MAIL À VOS AMIS, EN SOULIGNANT COMBIEN CETTE LECTURE VOUS ENRICHIT.

MERCI BEAUCOUP ET CHABBATH CHALOM
FAITES PASSER LE MOT ET BONNE LECTURE !

POUR S'ABONNER ET LE RECEVOIR PAR EMAIL: FRANCAIS@TORASAVIGDOR.ORG
POUR LES SPONSORISATIONS OU TOUTES AUTRES DEMANDES D'INFORMATIONS:
TAEUROPE@TORASAVIGDOR.ORG

פְּרֻשַׁת תַּזְרִיעַ מְצֻרַע
AVEC

R' AVIGDOR MILLER ZT"l

D'APRÈS SES LIVRES ET CASSETTES ET LES ÉCRITS DE SES ÉLÈVES

Les Mitsvot et le corps humain

Table des matières

Première partie : La Mitsva de la Brit-Mila

Deuxième partie : Les actes de Mitsva

Troisième partie : Des corps consacrés à la Mitsva

*Première partie : La Mitsva de la Brit-
Mila*

Les adeptes de l'islam ont-ils raison ?

Le Ramban, dans son *Moré Névoukhim* (Guide des égarés), pose une question à propos d'une Mitsva familière figurant dans la paracha de cette semaine : וּבַיּוֹם הַשְּׁמִינִי יְמוּל בְּשָׂר עֶרְלָתוֹ, Et le huitième jour, il circonciera l'excroissance de sa chair.

« Pourquoi, s'interroge le Ramban, la Torah nous prescrit-elle de circonciure un nourrisson de huit jours ? Pourquoi ne pas attendre qu'il soit bar mitsva pour la pratiquer à ce moment-là ? Tout comme il met les téfilines lui-même, il pourrait choisir un *mohel*, qui deviendrait son agent pour accomplir la Mitsva.

Les musulmans l'effectuent de cette façon, n'est-ce pas ? En réalité, bien avant la venue de Mohammed, les Ichmaélites, tous les peuples arabes étaient circoncis à l'âge de 13 ans. Ils continuent à le faire, bien sûr. C'est une loi qui s'applique aux descendants d'Ichmaël.

Cette question taraude le Rambam. Pourquoi la Torah nous prescrit-elle la circoncision à l'âge de huit jours ? Pourquoi les Juifs ne la pratiquent-ils pas à un âge plus avancé, comme les musulmans ?

Coercition

Écoutez la raison avancée par le Rambam, mais ne riez pas. Impossible de vous moquer d'une affirmation du Rambam. Il explique que si nous organisons la *Brit Mila* lorsque l'enfant est plus âgé, après avoir reçu les invitations, tout le monde viendra participer à cet heureux évènement, à l'exception du garçon lui-même. L'invité d'honneur fera en sorte de se dérober- s'il est suffisamment âgé pour s'enfuir, il y a de fortes chances qu'il le fasse. Il s'enfuira dans la forêt et grimpera sur un arbre s'il le faut.

Parmi les Ichmaélim, ça s'est passé de cette manière – plus d'une fois – les fiers parents ont préparé un festin pour la circoncision de leur fils, et le jour venu, il était introuvable. Il préférerait rester incognito.

De ce fait, affirme le Rambam, au lieu d'attendre d'être assez âgé pour s'y soumettre de plein gré, on le lui impose avant qu'il comprenne quoi que ce soit. Nous veillons à le faire entrer dans l'alliance d'Avraham Avinou avant qu'il ait une chance de refuser.

Nous le forçons, bien entendu

Nous devons comprendre ce passage qui déplaît à certains érudits en Torah, mais que faire ? C'est l'avis du Rambam !

Nous devons élucider ce passage du Rambam, car en vérité, pourquoi est-ce une question ? Pourquoi nous serait-il demandé d'attendre ? Il est moins traumatisant de couper un morceau très tendre de peau plutôt que d'attendre et d'effectuer une intervention. C'est plus sûr de cette façon.

C'est également plus facile pour la mère. A huit jours, vous n'êtes pas encore habitué à lui. C'est un petit étranger, donc vous pouvez être un peu cruel avec lui. Mais imaginez s'il avait huit mois ou huit ans...Vous êtes attachés à lui, il fait désormais partie de la famille. Il peut même se plaindre : « Maman, je ne suis pas d'accord. »

Nous devons comprendre la question du Rambam : pourquoi ne pas la pratiquer aussi tôt que possible ? Le huitième jour est le meilleur moment. C'est plus sûr pour le nourrisson et plus facile pour sa mère. Pourquoi chercher à le reporter ?

Des réceptacles vides

Le Rambam est préoccupé par un problème important : l'intention vertueuse. Le sujet de la *kavana léchem Chamayim*. Le Rambam connaît un principe ignoré d'un grand nombre : une action réalisée sans réflexion, même une Mitsva, ressemble à un ustensile vide.

Il n'est pas totalement vide, car vous avez accompli la Mitsva après tout, mais si le corps est présent, et l'esprit, absent, un facteur essentiel manque. L'homme est composé de deux parties, le corps et l'esprit : or, lorsque vous réalisez quelque chose sans y faire participer l'esprit, la partie essentielle de votre personnalité est déficiente dans la Mitsva.

C'est pourquoi, lorsque nous prions chaque jour dans *Ouva Letsion* afin que Hachem instille dans notre cœur Sa crainte et Son amour, nous ajoutons : לְמַעַן לֹא נִינַע לְרִיק וְלֹא נִלְדַּ לְבַהֲלָה – *afin que nous ne peinions pas en vain et enfantions en vain*. Vous entendez ? Il est question d'une personne qui accomplit toutes les Mitsvot, mais sans la réflexion appropriée, sans les attitudes d'amour et de crainte de Hachem. Elle enfante de bonnes actions, mais c'est en vain.

Les Mitsvot nous coûtent beaucoup d'argent et d'efforts, mais parfois, elles sont réalisées en vain, à l'instar d'une femme qui a porté un fœtus pendant plusieurs mois et a fait une fausse couche ou a mis au monde un bébé mort-né. De ce fait, lorsque nos bonnes actions sont réalisées sans l'intention appropriée, sans la pureté de cœur, sans l'enthousiasme de réaliser une bonne action – par habitude et sans réflexion aucune – elles n'ont aucun mérite.

Aucun mérite ?! Oui, c'est ce que nous disons chaque matin dans notre prière. « Aide-nous, Hachem, à acquérir les bonnes attitudes, le bon état d'esprit, afin que nos Mitsvot aient un sens ! Dans le cas contraire, même si nous les effectuons, mais qu'elles sont mort-nées, ce sont des réceptacles vides. »

Une noble prouesse

Revenons au Rambam que nous comprenons désormais : telle est la question du Rambam sur le huitième jour. Il n'est pas logique qu'une mitsva aussi essentielle soit effectuée à un moment où la partie essentielle de la Mitsva, l'esprit, n'est pas disponible pour y participer.

N'aurait-il pas été plus méritoire d'attendre que l'esprit du garçon se développe afin qu'il puisse entrer dans l'alliance d'Avraham Avinou, en

connaissant les implications et en apportant, pour ainsi dire, une offrande de son sang à Hachem, comme alliance ? Ne serait-il pas plus noble et louable s'il subissait de plein gré cette épreuve, dans le but de prouver sa fidélité à l'Éternel ?

Si nous attendons au moins l'âge de la bar mitsva, l'enfant sera convaincu que c'est l'occasion de réaliser une noble prouesse au service de Hachem. Il pourra étudier des livres, s'imprégner des idéaux et du *moussar* et se préparer. Puis il serre les dents avant de se soumettre à cette opération : il a mal et peut même se débattre, mais le premier pas a été sa propre volonté, son acceptation et sa disposition d'esprit et désormais, c'est sa Mitsva pour toute l'éternité ; c'est son service pour Hachem, à son mérite pour toute l'éternité.

N'est-ce pas merveilleux d'avoir cela inscrit à votre mérite pour l'éternité ? Dans le Monde à venir, rien n'a plus de valeur ! Alors de quel droit dérobons-nous, à chaque garçon juif, cette glorieuse occasion ?

La pratique en premier

Cette question taraudait le Rambam : pourquoi réaliser une *Brit Mila* sur un jeune enfant qui ne peut exprimer aucune volonté ? Il n'a ni intention, ni idéalisme, ni amour ou crainte de Hachem. C'est un bébé, dont l'esprit n'est pas formé pour l'*avodat Hachem*. Alors pourquoi lui dérober cette glorieuse opportunité ?

Le Rambam affirme que, indubitablement, nous avons raison. Elle aurait dû être reportée. Nous admettons avoir privé ce jeune garçon d'une glorieuse opportunité.

Mais il faut prendre en compte une considération essentielle dont le peuple juif doit se préoccuper. Nous sommes interpellés par un principe qui intervient avant la grandeur de l'esprit : le *Am Israël* doit être fidèle à la pratique des lois de la Torah *dans toutes les circonstances*. C'est la règle numéro un.

Pas d'exceptions

Ils cherchent à éviter le risque qu'un garçon puisse tenter de se soustraire à sa *Brit Mila* – en effet, tout le monde ne désire pas devenir un héros et au fil du temps, il pourrait se développer tout un groupe d'hommes incirconcis. Il y a toujours des faibles, auxquels risquent de se joindre d'autres hommes faibles. Ce serait une brèche dans le plan remarquable de nos ancêtres qui ont décidé que ce peuple, pour toute l'éternité, jusqu'à la

fin des temps, porterait cette marque de l'alliance sur sa chair ; une marque sur la chair qui atteste que, contre vents et marées, ils n'abandonnent jamais leurs principes.

La Torah a donc décidé que cette pratique a la préséance sur la vertu du libre arbitre. Il est remarquable de pouvoir choisir la *Brit Mila*, mais il est plus impératif pour le peuple juif d'accomplir la Mitsva, sans exception.

Une grande partie de la vie du Juif est d'aspirer à de grands idéaux. La Torah regorge d'idéaux et d'aspirations nobles, qu'il nous appartient d'étudier et auxquels nous devons aspirer. Et il est important de savoir que l'homme acquiert la grandeur surtout par le biais de ses idéaux, ses pensées et ses attitudes, car c'est l'esprit qui forme l'homme. Tout ceci est vrai. Mais cependant, le fondement de toute chose est la mise en pratique du *din* ! Nous ne voulons risquer aucune occasion, aucune possibilité pour quelqu'un de se soustraire à l'application concrète de la Halakha.

Se moquer de la Loi

Tout au long du Nouveau Testament, le peuple juif est ridiculisé pour son adhésion à la lettre de la Loi. Nous sommes attaqués, vilipendés pour notre rigorisme.

Mais nos ancêtres ne se sont pas laissés démonter par les critiques et le sarcasme. Jusqu'à ce jour, nous continuons à pratiquer la Torah exactement comme elle nous a été donnée, *sans aucun changement*. Il n'existe aucune religion qui n'a pas changé. Le catholicisme ne ressemble aucunement à ce qu'il était autrefois. De nombreux changements fondamentaux ont été autorisés, alors que chez nous, *lehavdil*, aucun changement n'a été introduit. Nous ne bougeons pas d'un centimètre de la pratique. Nous pratiquons la même Torah que celle reçue au Sinaï. Car nous tenons fidèlement à ce principe : tout le monde doit tout accomplir.

Deuxième partie : les actes de Mitsva

Agir sans réflexion

Revenons au Rambam mentionné au début : il nous enseigne l'objectif essentiel : *la Torah doit être accomplie* ! Et même si, dans certains cas, cela implique de sacrifier la mise en œuvre du libre arbitre et de l'idéalisme, il faut néanmoins l'accomplir sans la moindre exception. C'est la raison pour

laquelle les pères juifs circoncisent leurs garçons sans leur demander la permission.

C'est pourquoi le peuple juif a été un peuple fidèle et pratiquant jusqu'à ce jour. En effet, les parents juifs enseignent à leurs enfants à prier. Ils ne comprennent pas ce qu'ils disent. Vous voyez à la synagogue de jeunes garçons et filles qui récitent les mots et qui se balancent. Certains voudraient parfois critiquer : « Ils ne comprennent même pas ce qu'ils disent ! »

« Peu importe », répondez-vous, « Priez quand même ! » Nous n'attendons pas que vous ayez grandi et que vous choisissiez si vous préférez prier ou vous abstenir. C'est trop risqué. Nous vous forçons dès à présent, nous contraignons nos jeunes garçons à porter des *tsitsit* et nos petites filles à se couvrir les genoux. Nous les mettons en garde : « Ne mangez pas d'aliments non-Cacher » et : « Ne profanez pas le Chabbath », etc. La priorité, c'est d'agir. Agissez et agissez encore jusqu'à ce que vous grandissiez.

L'action avant tout

Lorsque vous avez grandi, vous êtes déjà habitués aux voies de la Torah – vous faites partie du *Am Israël* ; vous êtes un homme d'action – il vous appartient d'injecter de l'idéalisme. Il est aisé pour vous de respecter le Chabbath, car vous y êtes habitués, donc vous pouvez commencer à appliquer les grands idéaux de Chabbath ; les idéaux de la création ex nihilo, tous les enseignements remarquables du Chabbath et tous les autres idéaux de la Torah. Vous pouvez désormais ajouter l'idéalisme à la consommation de repas Cacher, ainsi qu'à vos *téfilines* et *tsitsit*, votre prière, votre *tsniout* et tout le reste.

Mais tout ceci intervient plus tard. En tout premier lieu, il est impératif d'enseigner à nos enfants à appliquer la Torah à la lettre. C'est l'aspect le plus précieux et le plus fondamental d'une vie de Torah : appliquer les préceptes de la Torah. C'est pourquoi la Torah insiste : **וְשִׁנַּנְתָּם** **וְדַבַּרְתָּ בָּם בְּשַׁבְּתֶךָ בְּבֵיתְךָ** – vous devez enseigner diligemment à vos enfants, – et vous devez toujours évoquer ces lois. Les lois ! Dans tous leurs détails !

Quel est le premier élément dans l'éducation des enfants ? Quelle est la première démarche si vous êtes un *baal Téchouva* ? Quelle est la première chose à entreprendre pour vous ? En premier lieu, commencez à respecter les lois de la Torah.

Bien entendu, nous nous initions aussi à l'idéalisme et aux bons traits de caractère. Nous nous familiarisons aux attributs de la Divinité. Nous apprenons une perspective sur les lois. Nous apprenons à connaître l'histoire juive. Il y a beaucoup à apprendre en dehors de l'aspect légal. Mais de prime abord, nous nous familiarisons avec les actions permises et interdites. C'est la condition de base pour le Juif. Votre intérieur fera de vous un grand homme, mais ce que vous êtes extérieurement détermine si vous faites partie de notre peuple ou non.

Le sauveteur de cœur

Nous n'acceptons pas l'attitude de : « Je suis un Juif de cœur. » Vous enjoignez à plusieurs reprises quelqu'un à faire une action ou à éviter d'en faire une, mais il vous rétorque : « Je suis juif de cœur. »

Imaginons que ce Juif de cœur aille nager. Il s'est éloigné du rivage, ressent des crampes et crie au secours. Le sauveteur est assis sur la plage et surveille la mer.

Vous vous précipitez chez le sauveteur : « Un homme est en train de se noyer ! »

Il vous répond : « Vraiment ? »

Vous insistez : « Comment ça : "vraiment ?" Tu ne veux pas l'aider ?! »

Il répond : « Bien sûr, je veux l'aider. Dans mon for intérieur, j'aimerais beaucoup l'aider ! »

Juste avec votre cœur, vous ne pourrez rien faire. Une vie de Torah s'exprime par des actes. En vérité, si quelqu'un ressent profondément quelque chose dans son cœur, il l'exprime par des actes. Le fait de ne pas passer à l'acte démontre en soi qu'il est un Juif de rien du tout. C'est la meilleure preuve qu'il n'a rien intériorisé.

L'expression du cœur

Donc, le critère n'est pas ce qu'il prétend dans son cœur, mais ce qui se trouve réellement dans son cœur. Et le seul moyen de savoir s'il se dupe lui-même ou non consiste à vérifier comment il exprime sa judaïté. Le cœur n'a de valeur que s'il s'exprime en actions. Si un homme aime le *kouguel*, est fier de l'Etat d'Israël et affirme posséder un cœur juif, nous lui répondons qu'il n'y a rien de juif dans cela. Un cœur juif commence par l'action. Et il commence par tout accomplir.

C'est la marque de votre fidélité au peuple juif. Respectez-vous la Torah ? Respectez-vous le Chabbath ? Respectez-vous la cacheroute ? Bien

entendu, au fur et à mesure, vous devez greffer une logique, un contenu à vos actions, mais en premier lieu : l'action.

C'est pourquoi, lorsque le prophète Mikha aborda le peuple et lui demanda : savez-vous ce que Hachem attend de vous ? Il dit : **הַגִּיד לְךָ אֲדָרָם מַה** : *Hachem va vous dire ce qui est bien*, **וְזָמַח ה' דְּרִישׁ מִמֶּנּוּ** – *et ce qu'Il attend de votre part*. Oh ! C'est un sujet important et le Navi va nous annoncer que le judaïsme s'appuie sur trois piliers.

Premièrement, **עֲשׂוֹת מִשְׁפָּט** – *exercer le jugement*. Ne prenez pas en considération la traduction habituelle de "faire justice." C'est erroné. Assot *michpat*, c'est exercer le jugement, accomplir les lois de la Torah. Le prophète mentionne d'autres principes. Le second : **וְאַהֲבַת חֶסֶד** – *aimer faire preuve de générosité*. Une carrière à rendre des services et à aider les autres ; la Tsédaka, l'amabilité et la paix avec les autres. Et le troisième : **וְהִצַּנֵּעַ לְכַת** : *עם אֶלְקִיךָ* – *marcher secrètement avec Hachem*. C'est un sujet distinct qui sera expliqué à une autre occasion, mais là, nous revenons au premier principe. Quel est le premier souhait de Hachem, sans quoi tout ne vaut rien ? La pratique des lois de la Torah. C'est en premier lieu. Sans cela, tout le reste n'est rien.

Pratiquer la moralité

C'est pourquoi les Juifs se réunissent dans les synagogues et Yéchivot pour étudier les injonctions morales, pour devenir bon et saint. Tout ceci est facile à dire. Nous ne nous satisfaisons pas de manifestations, de déclarations de noblesse. Nous ne sommes pas des Juifs réformés, des bavards. Nous parlons d'injustice sociale et de la grandeur d'aider l'humanité. Nous évoquons beaucoup ce sujet ! Mais la différence, c'est que nous agissons !

Qui donne autant de Tsédaka que le Juif pratiquant ? C'est un fait avéré. Où trouvez-vous un peuple qui donne un dixième de ses revenus aux pauvres ? Et vous le trouvez partout chez les Juifs orthodoxes. Vous allez dans une synagogue à Williamsburg ou à Boro Park et on ne vous laisse pas prier. On vous réclame constamment de l'argent. Et les fidèles en donnent.

Il existe toutes sortes d'organismes d'aide. À chaque mariage juif, à l'entrée, vous êtes accueilli par tout un comité d'accueil. Et à chaque enterrement, les gens circulent avec des boîtes de Tsédaka. Le Juif orthodoxe donne plus que les autres. Car c'est un homme d'action.

Un royaume d'avocats

Ainsi, au début de notre histoire, Hachem demande à Moché : rends-toi auprès de ton peuple et demande-leur de se préparer au don de la Torah, et dis-leur : **וְאַתֶּם תְּהִיוּ לִי מִמְלַכֶּת כֹּהֲנִים** – Vous serez pour Moi un peuple de kohanim, d'avocats. On dit : un peuple de prêtres. Mais un Cohen n'est pas un prêtre. Un Cohen se prétend saint, prétend avoir des pouvoirs, porte une tenue spéciale et en impose extérieurement.

Non ! Prenons un homme, un colporteur en charrettes à bras, il porte une petite Kipa usée sur la tête. Mais cet homme porte aussi un tsitsit sous sa chemise. Peut-être dépasse-t-il de la chemise. Cet homme mange uniquement Cacher. Il porte encore les marques des *téfilines* sur le bras. Cet homme ne commet aucune action interdite le Chabbath. Sa charrette disparaît de la vue le Chabbath.

C'est un homme saint, car c'est un prêtre, mais pas au sens habituel du terme – c'est un Cohen, un praticien de la Loi. Et s'il ne connaît pas la loi, il consulte une autorité. Il demande : « Quel est le *din* ? » Il est tenu de savoir ce qui est permis et interdit.

Son épouse ouvre un poulet et y trouve quelque chose d'étrange, donc il accourt vers le Rav. « Quelle est la règle si on trouve une aiguille plantée dans le gésier du poulet ? »

Nous sommes un peuple d'avocats, mais pas comme ceux qui étudient la loi pour savoir comment la contourner. Nous sommes tous des praticiens des lois. Nous étudions la loi et les technicités, dans le but de l'accomplir. C'est le sens d'une *mamlékhet Cohanim*, un peuple d'hommes de loi. Hommes et femmes, garçons et filles, riches et pauvres, vieux et jeunes, nous respectons toutes les lois. Nous comprenons que de grands principes sont en jeu, et plus vous prenez de l'âge, plus vous devez tenter de vous imprégner de ces principes. Mais au premier abord, et dans toutes les circonstances, ce qui importe, c'est la pratique rigoureuse de la Loi.

Nous sommes sérieux

C'est pourquoi Hachem aime notre peuple. Il dit à propos d'Avraham : **כִּי יִרְעָתוֹ** – Mon esprit est sur Avraham ; en d'autres termes : « J'aime cet homme Avraham. » Pourquoi ? **לְמַעַן אֲשֶׁר יִצְוֶה אֶת בְּנָיו וְאֶת בֵּיתוֹ אַחֲרָיו** ? – Car il va prescrire (la loi) à son foyer et à ses enfants après lui : **וְשָׁמְרוּ דְרָדָה ה'** – et il veillera à ce qu'ils suivent tout.

Lorsqu'Avraham entreprend quelque chose, il est sérieux. Il ne se perd pas en phraséologie, en idéaux vides, en déclarations vaines. Il adhère à Mes lois contre vents et marées. Et il veille à la pérennité de ses enfants. Il expose la Loi et s'assure que ses enfants l'appliquent à la lettre.

Lorsqu'Avraham dit à Its'hak : « Mon fils, je veux que tu obéisses à la lettre de la loi », il s'exprima avec un tel feu que ce feu entra dans le sang et n'a pas cessé de brûler jusqu'à aujourd'hui. La lettre de la loi, c'est le peuple juif. Jusqu'à aujourd'hui, un père juif se met en colère lorsqu'il voit un enfant commettre une transgression. L'enfant apprend de son père et se met en colère contre son fils. « Tu ne comprends pas ? ! Tu ne veux pas ? ! Dommage ! Ce n'est pas seulement toi qui es en jeu, mais tout un peuple qui dépend de toi. »

Ce principe sera valable jusqu'à la fin des temps. Le peuple juif ne cessera d'observer la Torah. Les malheureux seront certainement influencés par les non-Juifs et se perdront. Nous savons qu'en dépit de toutes ces branches qui tombent de l'arbre, le tronc perdurera pour toujours, car nous sommes fidèles aux Mitsvot. Nous sommes un peuple éternel et nous accomplissons la loi de la Torah jusqu'à la fin des temps, sans aucun changement. Une longue période s'est écoulée et si nous étions prêts à un changement, nous aurions changé. Mais ce n'est pas le cas. Nous continuerons à agir, envers et contre tout.

Troisième partie : Des corps consacrés à la Mitsva

Réponse du biologiste

Nous devons comprendre que cette leçon issue du nourrisson de huit jours, lors de la cérémonie de la *brit-mila*, le principe d'agir, même sans idéalisme ni volonté, la simple pratique légale, n'est pas aussi superficielle qu'il n'y paraît. Car outre ce que nous avons dit jusque-là, à savoir que l'action, la pratique des lois est le ciment qui maintient notre peuple, le *Am Hachem*, une autre dimension s'y ajoute.

Nous trouvons ici une idée métaphysique : à savoir, qui sommes-nous ? Qu'est-ce qu'un être humain ? Je m'exprime d'abord dans la perspective d'un biologiste. Qu'est-ce qui constitue l'être humain ?

Nous répondons : nous sommes des produits chimiques, des gaz. Nous sommes constitués de soixante-dix pourcent d'eau et l'eau est une vapeur. A la fin de ses jours, l'être humain meurt, l'eau quitte son corps et retourne à l'atmosphère. L'azote est l'un des composants principaux de notre corps, et c'est également un gaz présent dans l'atmosphère – l'azote présent en nous retournera dans l'atmosphère. L'oxygène est l'un des composants essentiels des glucides, qui font partie du système biologique et il retourne également dans l'atmosphère. Pour conclure, nous sommes principalement composés d'air. Nous ne sommes rien : *hével*, un souffle, *vanitas* en latin. Nous sommes des matériaux qui, en soi, ne représentent presque rien. La question se pose : comment est-il possible que quelques riens, quelques éléments isolés, constituent un être humain ?

L'eau brûlante

Pour développer le sujet, prenons l'eau comme exemple. La formule de l'eau est H_2O . Il s'agit de deux molécules d'hydrogène et une molécule d'oxygène. Mais l'hydrogène est un gaz, tout comme l'oxygène. Si vous mélangez deux gaz, vous ne pourrez pas éteindre votre soif et ce mélange ne pourra pas éteindre le feu. Au contraire, l'oxygène et l'hydrogène brûleraient. Toutes les qualités spécifiques de l'eau ne se trouvent pas dans les deux gaz d'origine. Or, que remarquons-nous ? La combinaison des deux gaz crée une nouvelle caractéristique, une nouvelle entité qui n'a aucun rapport avec les matériaux précédents. Les éléments d'origine n'ont aucune des propriétés que l'on retrouve dans le produit final.

Revenons à l'homme : nous comprenons qu'il est une combinaison d'éléments chimiques, mais il n'est pas la somme totale de ces éléments. L'homme n'est pas seulement du carbone, de l'azote et de l'eau, et tous les éléments qui forment l'homme. Si vous prenez tout le carbone dans l'homme, vous obtenez une quantité de carbone pour fabriquer une mine pour la moitié d'un crayon de plomb. Tout l'azote contenu dans l'homme pourrait suffire à remplir un petit sachet en papier, etc. L'eau serait suffisante, pour accumuler quelques litres d'eau. Mais l'homme n'est pas le total de tous ces éléments, il est totalement différent.

Et cela n'est pas dû au fait que l'homme a une âme : l'âme est un sujet essentiel, mais notre sujet à présent est le corps. Et un rôle important dans notre vie consiste à tirer profit de notre corps. Tout comme notre corps se transforme en quelque chose de tout nouveau par la combinaison de divers éléments, notre rôle consiste à transformer le corps en ajoutant un autre

élément dans cette combinaison chimique. Un corps juif peut, tant qu'il est vivant, se transformer. Et ce changement a lieu par le biais du *Maassé Mitsva*, l'acte physique de la pratique de la Mitsva.

Les mariés en balade

Vous devez réfléchir à cette idée. Chaque Mitsva que vous effectuez produit un changement dans le carbone, l'oxygène et l'azote dans votre corps et les produits chimiques se transforment. Tout comme ils deviennent différents lorsqu'ils se combinent, ils se transforment lorsqu'ils se combinent à une Mitsva. La Mitsva est le catalyseur, l'enzyme, qui modifie la constitution physique de ces éléments et produit la transformation du corps.

C'est pourquoi la Guémara dit : *מִצְוָה בּוֹ יוֹתֵר מִבְּשִׁלְחוֹ – il est préférable de réaliser une Mitsva soi-même que par le biais d'un intermédiaire.* Imaginons que vous vous mariez ce soir, mais vous êtes trop occupé pour venir au mariage. Vous décidez de rester à la maison et d'envoyer un agent à votre place. On peut réaliser la majorité des Mitsvot à l'aide d'un agent. C'est parfaitement légal. Vous pouvez envoyer un mandataire à votre place au mariage, il se tiendra sous la 'Houpa et dira à la fiancée : *haré at mékoudéchet*, la Kala épouse M. 'Haïm qui m'a envoyé ici avec cette bague, *kédát Moché Véisraël*, selon la loi de Moché et d'Israël.

Si la Kala est trop occupée ou désire se promener avec le 'Hatan, tous deux peuvent faire une balade sur l'avenue tandis que dans la salle, son mandataire et sa remplaçante procèdent à la cérémonie. C'est parfaitement légal.

Mais la Guémara recommande qu'ils soient présents. Pourquoi ? Car : *מִצְוָה בּוֹ יוֹתֵר מִבְּשִׁלְחוֹ – c'est davantage une Mitsva de le faire soi-même que par le biais d'un agent.* Nous devons étudier ce principe, l'idée que notre corps s'ennoblisse lorsque nous nous consacrons à une bonne action.

Placez vous-même les Mézouzot

Il existe un point essentiel qui nous échappe. *לְקַדֵּשׁ אֶת הַגּוּפִי עִרְיָה – il est préférable de sanctifier votre corps.* Votre action personnelle modifie non seulement votre *néchama* et votre intellect, mais aussi votre corps.

Disons que vous devez poser une Mézouza. Vous pouvez appeler un menuisier juif qui effectuera un travail propre ; vous le payez pour placer toutes les *mézouzot*. Mais en écoutant ce cours, vous décidez de le faire vous-même. Pourquoi ? Car en effectuant la Mitsva avec votre corps, celui-

ci se sanctifie. C'est pourquoi, avant de faire une Mitsva, vous dites : אָפֶּר קִדְּשָׁנוּ בְּמִצְוֹתַי – Tu nous as sanctifiés par le biais de Tes Mitsvot. En d'autres termes, votre corps devient saint.

Bien sûr, l'âme devient sainte. Mais comprenons que le corps se sanctifie également. Le corps, la main qui cloue la Mézouza au montant de la porte s'élève. Elle se transforme et s'ennoblit. Le matériau nécessaire à la création de votre corps physique s'est transformé grâce à l'ajout d'une nouvelle dimension : la spiritualité de la Mitsva. Cet esprit pénètre dans ces matériaux et les transforme.

Sans aucun idéalisme ni libre-arbitre, le simple fait d'avoir rempli les conditions de base institue un changement dans votre constitution chimique. Plus vous y attachez de pensée, plus vous en profitez, mais la simple pratique de la Mitsva avec votre corps constitue en soi un mérite qui le sanctifie : cela produit un changement dans votre constitution chimique.

Croquettes pour chien

Je vous fais part d'un récit pour renforcer ce point. La Guémara décrit la reine Izével, une femme très perverse et coupable de nombreuses fautes. C'était une convertie du pays voisin de Tsidon, qui apporta avec elle des divinités étrangères et introduisit l'idolâtrie chez les dix tribus. Puis elle fit exécuter les prophètes authentiques de Hachem. C'était un exemple de *marchaat* : Izével, la femme perverse.

Le prophète prophétisa qu'elle serait dévorée par des chiens. Il prédit qu'elle deviendrait de la nourriture pour chiens. Ce jour advint enfin : ses serviteurs la poussèrent par la fenêtre et elle mourut. Elle baignait dans son sang lorsque des chiens sauvages sentirent son sang et arrivèrent pour la dévorer.

À cette époque, une grande agitation régnait et personne n'y fit attention, car de nombreuses exécutions avaient lieu ; Yéhou exécutait les adorateurs de fausses idoles. Mais après avoir exécuté cette tâche, ils cherchèrent le corps d'Izével pour l'enterrer. C'était une princesse, après tout, et il fallait lui organiser un enterrement digne de ce nom. Lorsqu'ils la découvrirent, ils virent que tout son corps avait disparu à l'exception de ses mains et de ses pieds.

Les soldats qui l'avaient trouvé affirmèrent que si ses mains et ses pieds avaient tenu, ce n'était pas un hasard. Ils se remémorèrent que la reine Izével avait quelques qualités. Elle vivait dans le palais, mais lorsqu'elle

entendait la musique d'une procession nuptiale qui passait à côté, elle sortait du palais et encourageait la fiancée en applaudissant et en frappant des pieds. Une mitsva ! *Mésaméa'h 'Hatan Vékala* ! Avec ses mains et ses pieds ! C'est pourquoi ces organes étaient restés intacts.

Retour du corps

Cette histoire a été mentionnée par le prophète dans un but précis. Le corps juif, même lorsqu'il repose dans la tombe et est destiné à se décomposer, ne se perd pas. Car le corps physique n'est pas seulement composé d'éléments chimiques. Ces éléments chimiques, qui forment le corps, se transforment en quelque chose de tout nouveau lorsqu'ils se combinent avec le *maassé hamitsva*. Autrefois, ce n'était que du *bassar*, un corps ordinaire. Mais aujourd'hui, c'est un objet de *Kédoucha*, un objet de la plus grande sainteté.

C'est pourquoi le corps humain ne se perdra jamais. Non seulement le peuple dévoué à accomplir la pratique des Mitsvot ne se perdra jamais, mais chaque corps juif ne se perdra jamais, en raison de ces Mitsvot.

C'est l'un des grands enseignements de la Torah : וְנֶאֱמַר אֲתָהּ לְהַחְיִיתָ מֵתִים. C'est le principe fondamental de la Torah : Hachem fera revivre les morts. Et cela ne s'appuie pas uniquement sur l'idée de l'indestructibilité de l'âme. L'âme est éternelle, certes, elle vient de Hachem ; elle est éternelle tout comme Il est éternel. Mais le corps est également éternel ! Si le corps s'investit avec *Kédoucha*, par le biais de la pratique des Mitsvot, il devient également éternel.

Et le moment venu, le corps reviendra dans toute sa perfection, doté de divers niveaux de grandeur, et il sera réuni avec la *Néchama*, grâce à sa sainteté.

Imposer l'éternité

De ce fait, toutes ces procédures légales, ces lois que nous imposons au corps juif, n'ont rien de superficiel. En accomplissant les Mitsvot, vous devenez éternel. Lorsque vous conduisez le bébé de huit jours à la *Brit Mila*, vous lui conférez une qualité éternelle. Son corps devient éternel de cette façon.

Lorsque vous enseignez à votre enfant à mettre les *Téfilines* et les *Tsitsit*, à manger *Cacher* et à s'habiller avec *Tsniout*, vous conférez l'éternité au corps de cet enfant et le moment venu – comme c'est le cas pour tout le monde – le corps ne vit pas sa fin. Pour d'autres, ce n'est qu'un trou dans le

sol, mais le Juif sait qu'au final, son âme et son corps seront réunis. Même le corps ne se perd pas, grâce à l'effort investi pour le sanctifier par la pratique des Mitsvot.

C'est le principe remarquable que nous étudions. Il est vrai que nous serons pour toujours la *mamlékhet Cohanim*, le peuple de ceux qui respectent la Loi, car tel est le socle du judaïsme authentique. Mais ce n'est pas tout. Nous devenons également un *goy kadoch*. En nous consacrant sans relâche à l'action, les Mitsvot produisent un changement chimique dans notre corps. Ce changement chimique dépasse la dimension chimique, par son éternité ; c'est un changement qui fait vivre le corps pour toute l'éternité. C'est pourquoi nous serons pour toujours *mamlékhet kohanim végoy kadoch*.

Passez un excellent Chabbath !

EN PRATIQUE

Acquérir la sainteté par la pratique des Mitsvot

La mitsva de la *Brit Mila* nous enseigne que nous entrons dans l'alliance de la pratique des Mitsvot avant que nous puissions y consentir. Notre rôle consiste à accomplir les Mitsvot, que nous les comprenions ou non, ce qui transforme notre corps. Nos corps se sanctifient par la participation à des actes physiques de Mitsvot. Cette semaine, lorsque je dirai : *acher kidéchanou bémitsvotav*, j'aurai à l'esprit, *bli néder*, l'idée que l'activité physique que j'effectue me transforme pour toute éternité.